

Affaire suivie par :  
Catherine Darrouzet  
Cheffe du SIA EAC  
Tél : 05 57 57 35 90  
Mél : [ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr)

**Anne BISAGNI-FAURE**

Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Chancelière des universités

A

Mesdames, Messieurs les directeurs d'école,  
Mesdames, Messieurs les chefs et directeurs d'établissement,  
s/c de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN  
s/c des directeurs diocésain de l'enseignement privé

Bordeaux, le 15 mai 2024

### **Objet : Appels à projets Education aux Arts et à la Culture de l'académie de Bordeaux 2024-2025**

L'éducation artistique et culturelle s'inscrit, année après année, au cœur de la pédagogie car elle contribue à construire une ouverture au monde par la découverte de l'esthétique et de l'altérité, et par les rencontres sensibles avec le monde de la création et de la recherche. Pour rappel, l'éducation artistique et culturelle inclut huit domaines fondateurs (le spectacle vivant, la musique, les arts et le patrimoine, le cinéma, l'éducation aux médias et à l'information, la culture scientifique technique et industrielle, le livre et la lecture, la mémoire) et contribue autant à la réussite de l'élève qu'à la construction du citoyen.

Pour vous aider à préparer, pour 2024-2025, un véritable programme artistique et culturel dans chaque école et établissement, **la DAAC du rectorat de Bordeaux, en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine (DRAC), ouvriront, de la mi-mai à la mi-juin 2024, plusieurs campagnes d'appel à projets.**

**Une vision dynamique de toutes les offres disponibles sur le territoire de la région académique Nouvelle-Aquitaine sera cette année accessible** pour tous les professeurs, grâce à l'exploration et la navigation libre sur le **catalogue AIRTABLE**, dont le lien vous sera fourni sur le site de la DAAC.

La gestion de l'inscription de vos classes aux campagnes et dispositifs que vous aurez repérés et qui vous paraîtront adaptés se prolongera sur la **plateforme ADAGE** habituelle (sur l'intranet / via ARENA).

#### **Les modalités de l'appel à projet 2024-2025 distinguent :**

- **des projets « clés en mains »** conçus avec des partenaires culturels au plan national, régional, académique ou départemental (prix, concours, rencontres, visites, etc.). Chacun aura sa propre campagne et son propre formulaire d'inscription.
- **des projets libres avec demande d'accompagnement** sous forme de conseil, formation, voire complément financier (en l'absence avérée de possibilité pass Culture), toujours dans une démarche partenariale des professeurs et professeurs avec des acteurs culturels.

Les candidatures sur ADAGE seront évaluées par l'autorité hiérarchique (IEN ou CE) ou, à défaut d'avis pouvant être recueillis dans les délais, par la DAAC. Des commissions examineront et valideront les demandes, à l'aune des bilans des années précédentes, tels que disponibles sur ADAGE.

**Enfin, la liste et le descriptif de toutes les campagnes d'appel à projets se trouvent sur le site académique : <https://www.ac-bordeaux.fr/education-artistique-et-culturelle-eac-122338> ; ainsi que différents outils d'accompagnement (Note de service, tutoriels..).**

La DAAC est à l'écoute de vos besoins de conseils experts comme techniques.

Je vous remercie par avance chaleureusement pour votre engagement au service de l'éducation artistique et culturelle.

